

Femmes prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies) en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la situation : Femmes âgées entre 15 et 49 ans, prises en charge dans l'année n pour le risque maternité à partir du 1er jour du 6ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après l'accouchement (à l'exclusion des congés d'adoption et sans prise en compte des congés paternité), et/ou femmes ayant une hospitalisation en médecine, chirurgie, obstétrique l'année n avec une racine de Groupe Homogène de Malades d'accouchement ou césarienne.

- Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ce facteur.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 1 265 600 femmes prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies). Les âges moyen et médian sont de 31 ans. Le taux brut tous régimes confondus est de 19,1‰ femmes de 15 à 49 ans (le dénominateur correspondant aux 14 538 300 femmes de 15 à 49 ans ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 85,51‰ femmes de 15 à 49 ans. Parmi les femmes de 15 à 49 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 131,31‰ sont prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies), contre 87,05‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 122,85‰ contre 85,51‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des femmes prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies) par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	0	0	0	0	0	0	0
Taux brut	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰
Femmes							
Effectif	0	914 900	350 700	0	0	0	1 265 600
Taux brut	0‰	114,01‰	40,08‰	0‰	0‰	0‰	36,56‰
Total⁽¹⁾							
Effectif	0	914 900	350 700	0	0	0	1 265 600
Taux brut	0‰	59,11‰	20,73‰	0‰	0‰	0‰	19,1‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

⁽¹⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des femmes prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies) par région en 2019**

	Hommes			Femmes ⁽²⁾			Total ⁽³⁾		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	0	0‰	0‰	148 500	86,27‰	84,81‰	148 500	18,83‰	18,66‰
Bourgogne-Franche-Comté	0	0‰	0‰	45 300	81,59‰	82,84‰	45 300	16,56‰	18,04‰
Bretagne	0	0‰	0‰	58 700	85,42‰	88,25‰	58 700	17,65‰	19,04‰
Centre-Val de Loire	0	0‰	0‰	43 800	83,64‰	84,81‰	43 800	17,29‰	18,83‰
Corse	0	0‰	0‰	4 700	74,71‰	73,68‰	4 700	15,38‰	16,32‰
Grand Est	0	0‰	0‰	91 300	81,82‰	80,36‰	91 300	17,40‰	17,53‰
Guadeloupe	0	0‰	0‰	6 600	77,48‰	85,70‰	6 600	17,22‰	21,33‰
Guyane	0	0‰	0‰	7 700	148,26‰	147,03‰	7 700	39,90‰	38,60‰
Hauts-de-France	0	0‰	0‰	115 100	87,39‰	86,03‰	115 100	19,52‰	18,82‰
Ile-de-France	0	0‰	0‰	285 400	96,42‰	89,73‰	285 400	23,68‰	20,12‰
Martinique	0	0‰	0‰	6 000	78,35‰	84,18‰	6 000	16,77‰	21,01‰
Mayotte	0	0‰	0‰	5 900	177,87‰	177,87‰	5 900	51,57‰	48,38‰
Normandie	0	0‰	0‰	57 500	83,76‰	84,03‰	57 500	17,60‰	18,40‰
Nouvelle Aquitaine	0	0‰	0‰	93 300	76,25‰	77,51‰	93 300	15,63‰	16,97‰
Occitanie	0	0‰	0‰	100 200	80,38‰	80,25‰	100 200	16,92‰	17,61‰
Pays de la Loire	0	0‰	0‰	70 400	86,94‰	88,31‰	70 400	18,61‰	19,22‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	0‰	0‰	89 700	82,40‰	81,15‰	89 700	17,26‰	17,97‰
Réunion	0	0‰	0‰	21 800	94,69‰	94,37‰	21 800	23,31‰	22,03‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

⁽²⁾ Les taux sont calculés sur les femmes de 15 à 49 ans

⁽³⁾ Le dénominateur comprend l'ensemble de la population (hommes et femmes) afin de rendre possible des comparaisons de taux entre les indicateurs

3. Mortalité quelle que soit la cause

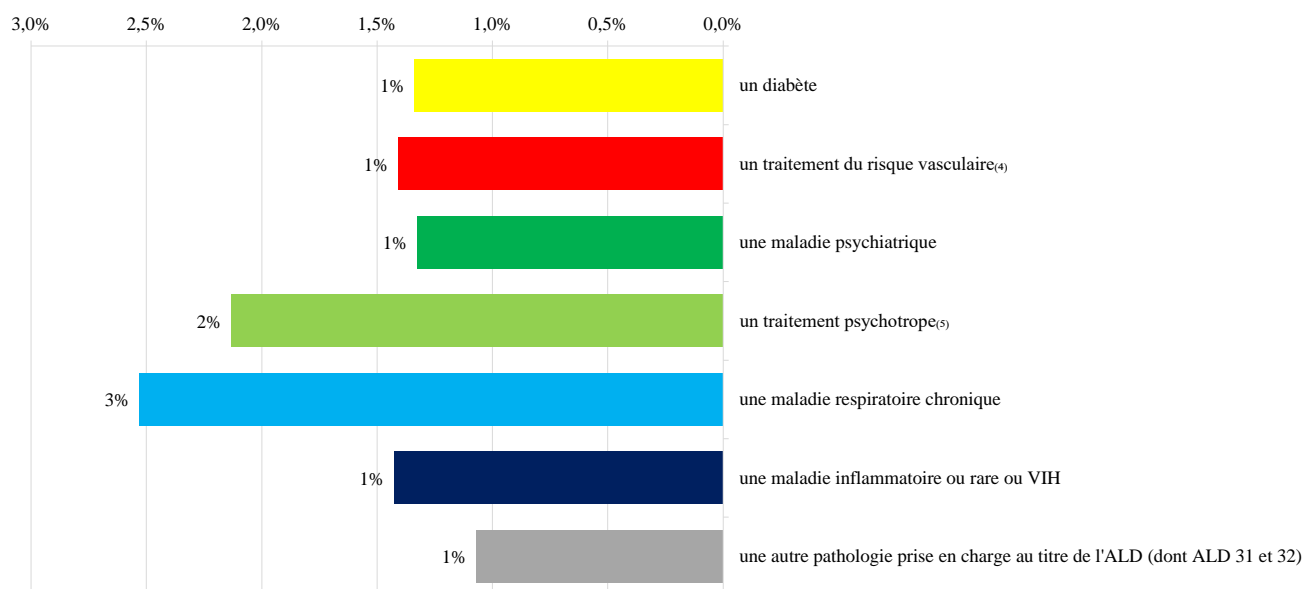
**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des femmes prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies) par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	0	< 100	< 100	0	0	0	100
Effectif total	0	807 600	299 400	0	0	0	1 107 000
Taux brut	-	0,01%	0,02%	-	-	-	0,01%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les femmes prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies),
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽⁴⁾ Hors femmes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽⁵⁾ Hors femmes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 8 477 millions d'euros (5,1%) sont attribués à la prise en charge pour maternité (avec ou sans pathologies) :

- 1 239 millions d'euros pour les soins de ville (15%)
- 3 615 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (43%)
- 3 624 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (42%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 6 700 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des femmes prises en charge pour maternité (avec ou sans pathologies) est de -1,51%. L'évolution brute de la prévalence chez les femmes de 15 à 49 ans entre 2015 et 2019 est de -0,6 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la maternité (avec ou sans pathologies) est de 0,2%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 1,74%.